

**Séance du 27 Mai 2021**

Date de convocation : 18 mai 2021  
Date d'affichage : 18 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 27  
Nombre de voix exprimé : 13

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept mai,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Emilie Bastié, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Anne-Marie Dauphin, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Marc Duval, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Jean-François Lovisolo, Brigitte Margaillan, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Joëlle Richaud, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Michel Simos

**Procurations de** : Pierre Aubois à Mariane Domeizel, François Bonnet à Brigitte Margaillan, Géraud de Sabran Pontevès à Mylène Garcin, Rose-Marie Dumontier à Catherine Serra, de Josiane Giraudon à Catherine Serra, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Séverine Maugan-Curnier à Nicolas Salerno, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Michel Partage à Geneviève Jean, Béatrice Paumier-Lallemand à Jean-Marc Brabant, Grégory Risbourg à Geneviève Jean, Jean-Louis Robert à Richard Rouzet, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

**Absents et excusés** : Philippe Egg,

Richard Rouzet est nommé secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-053**  
**Avenant n°1 à la convention cadre Durance Vauclusienne signée avec le SMAVD**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16 ;

Vu la délibération n°2017-088 du 21 décembre 2017 modifiant les statuts de COTELUB afin d'y intégrer la compétence GEMAPI ;

Vu la délibération n°2019-081 du 3 octobre 2019 approuvant la convention cadre Durance Vauclusienne

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, COTELUB a signé, en 2019, une convention cadre Durance Vauclusienne, avec le SMAVD, le Département de Vaucluse et les autres EPCI concernés (LMV et Grand Avignon). Cette convention encadrait le partenariat entre ces collectivités et définissait un programme d'action sur la période 2019-2021.

COTELUB est particulièrement concernée par ce partenariat en raison du réseau d'ouvrages complexe œuvrant à la protection contre les crues de la Durance sur les secteurs de Cadenet et de Villelaure.

Le comité technique (COTECH) de ce partenariat se réunit annuellement. Le présent avenant est issu des travaux de ce COTECH.

Cet avenant vise à prolonger la convention cadre initiale jusqu'en 2023 afin d'assurer le relai jusqu'au prochain contrat de rivière prévu en 2023. Le programme d'action et le financement du département sont ajustés en conséquence.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant à la convention cadre Durance vauclusienne ;
- De l'autoriser à le signer
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avenant à la convention cadre Durance vauclusienne ;
- **Autorise** Monsieur le Président à le signer
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

40 voix POUR

UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Robert Tchobdrnovitch".